

Aux membres du comité du Syndicat Intercommunal Bettembourg / Leudelange Centre de Natation « an der Schwemm »

Bettembourg, le 6 novembre 2025

Concerne: Réunion du comité

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes et l'article 6.1 des statuts approuvés par arrêté grand-ducal du 5 juillet 2002, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité qui aura lieu

le lundi, 24 novembre 2025 à 19.00 heures

<u>au Centre de Natation 'An der Schwemm' 10, rue JH Polk, L-3275 Bettembourg,</u> avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de l'ordre du jour;
- 2. Approbation du rapport de la réunion antérieure ;

Huis clos

- 3. Personnel
 - 3.1. Diverses affaires du personnel;
 - 3.2. Mise à jour de l'organigramme du syndicat ;

Séance publique

- 4. Sinistre affaire juridique;
 - 4.1. Etat actuel des dossiers juridiques ;
 - 4.2. Questions des délégués ;
- 5. Sport / Sport-loisir;
 - 5.1. Situation actuelle au service sport-loisir;

- 6. Divers / affaires courantes
 - 6.1. Statistiques;
 - 6.2. Discussions de dernière minute ;
- 7. Questions des membres;

La présente est transmise en copie aux bourgmestres des communes syndiquées et au Ministère de l'Intérieur à Luxembourg en application de l'article 14 alinéa 2 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.

Pour le bureau du syndicat

(s) Le Président

(s) Le Secrétaire